

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

**Etaient absents excusés** :

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur David DUMEUNIER, Madame DANQUAH Muriel, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance.

## ***ORDRE DU JOUR***

### **1 - Nomination du secrétaire de séance**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 25 avril 2024, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Madame Murielle FANOUILLERE,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 25 avril 2024, Madame Murielle FANOUILLERE,

## **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 Mars du Conseil municipal**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2024 qui leur a été transmis et qui a été publié,

ADOpte le procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2024.

## **3 – Compte rendu des décisions prises par le Maire**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Le 20 mars 2024** :2024-15 Décision de signer avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France le protocole d'intervention d'un psychologue du travail pour la mairie de Margency. Le tarif de la vacation (1H30) est fixé pour 2024 à 175 euros.

**Le 25 mars 2024** :2024-16 Décision de signer un contrat de vérification technique avec la société QUALICONSULT située au 1 bis rue du Petit Clamart à Velizy Villacoublay (78140) dans le cadre du projet de géothermie sur la commune de Margency concernant les projets suivants :

- Anciennes Ecuries
- Ancienne Mairie,
- Maison de santé.

Dit que le montant des honoraires est de 5 500,00 € HT (Cinq mille cinq cents euros) soit 6 600 € TTC (Six mille six cents euros). Le contrat prend effet à la date de signature par les deux parties et se termine à la fin de la réalisation de l'ouvrage.

**Le 26 mars 2024** :2024-17 Décision de signer une convention d'accompagnement avec la CAUE95, afin d'établir un inventaire argumenté du patrimoine de la commune.

Dit que le montant s'élève à 3 760 € (trois mille sept cents soixante euros) répartis de la manière suivante :

- Contribution au titre de la mission d'assistance et de conseil pour un montant de 3 100 € (trois mille cents euros),
- Adhésion annuelle pour un montant de 660 € (six cent soixante euros)(article 6281 BP2024).

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties et se termine à la fin de la réalisation de l'ouvrage.

**Le 4 avril 2024** :2024-18 Décision de signer une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours représentée par son propriétaire, Monsieur François-Xavier VOLOT-DELAUNAY, située 95, rue du Mail Saint-Ouen-L'Aumône (95 310).

Ce dispositif sera mis en place du vendredi 21 juin 2024 au dimanche 23 juin 2024.

Le montant fixée est de 3 005,50 € TTC pour la durée de l'évènement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

## **4 – Modification du Tableau des Effectifs**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency, pour tenir compte de l'évolution des besoins et des évolutions de carrière, des avancements de grade,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances du jeudi 18 avril et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE DE CREER** à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024 les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps non complet 30.48 Heures/35 Heures (transformation du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 30.48 heures créé par délibération du 09/12/2014)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à Temps complet (transformation du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération du 05/07/2003).

DIT que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

## **5 – Modification de la délibération N°19 DU 28/03/2024 Demande de subvention Fonds Vert pour les travaux liés à la performance énergétique**

### **Anciennes Ecuries et Ancienne Mairie**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) inscrit dans la Loi de finances et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du Logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Le Fonds Vert finance quatre types d'actions :

- **Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
  - a) Rénovation énergétique des bâtiments publics
  - b) Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
  - c) Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

- **Leur adaptation au changement climatique**

- a) Prévention des inondations
- b) Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- c) Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre mer contre les vents cycloniques
- d) Prévention des risques d'incendies de forêt
- e) Recul du trait de côte
- f) Fonds de renaturation des villes et villages

- **L'amélioration du cadre de vie**

- a) Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- b) Développement du co-voiturage
- c) Développement des mobilités durables en zones rurales
- d) Recyclage foncier
- e) Territoires d'industrie en transition écologique

- **Appui en Ingénierie**

- a) Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie
- b) Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception
- c) Accompagnement en phase de réalisation

Dans le prolongement du Plan de relance le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction minimale de 40 % de la consommation d'énergie finale et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés.

Les impacts attendus : diminuer la consommation d'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre grâce à leur raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul, réduire leurs factures énergétiques.

Les travaux concernés sont l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire vous propose d'aller chercher une subvention Fonds Vert pour les travaux incorporés en phase projet (et non incluses en phase avant-projet), portant notamment sur l'efficacité performance énergétique des bâtiments, le choix des matériaux, l'énergie renouvelable et récupération (le traitement des effluents) pour la rénovation des anciennes Ecuries ; montant pour les anciennes écuries : 571 818.26 euros Subvention : 142 954.56 euros et les travaux de rénovation énergétique ( matériaux traditionnels et artisanaux, choix des entreprises locales et rénovation énergétique) de l'Ancienne Mairie ; montant pour l'Ancienne Mairie : 273 273.50 euros Subvention : 68 318.37 euros.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 18 avril 2024,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention Fonds Vert, pour les travaux incorporés en phase projet (et non incluses en phase avant-projet), portant notamment sur l'efficacité performance énergétique des bâtiments, le choix des matériaux, l'énergie renouvelable et récupération (le traitement des effluents) pour la rénovation des anciennes Ecuries et les travaux de rénovation énergétique ( matériaux traditionnels et artisanaux, choix des entreprises locales et rénovation énergétique) de l'Ancienne Mairie selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

Désignation	Montant HT	Subvention Fonds Vert	Commune HT
<b>TRAVAUX Restauration Anciennes Ecuries + MO</b>	571 818.26 €	142 954.56 €	428 863.70 €
<b>TRAVAUX Rénovation Ancienne Mairie + MO</b>	273 273.50 €	68 318.37 €	204 955.13 €
<b>TOTAL</b>	845 091.76 €	211 272.93 €	633 818.83 €

## **6 – Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Rénov'SIGEIF 2024 des Anciennes Ecuries (information)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Par courrier du 29 mars le SIGEIF a fait part du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Rénov'SIGEIF 2024 pour participer au financement d'opérations exemplaires de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires menées par les collectivités adhérentes au Syndicat. Un seul projet par commune qui permettra une réduction des consommations énergétiques de 40 % au minimum après la réalisation des travaux. Les travaux devront avoir été engagés avant le 31 octobre 2024. Une enveloppe financière de 2 millions d'euros est consacrée au financement des projets lauréats. Suivant la nature et le nombre de candidatures recues, 4 à 10 projets pourraient être retenus. Monsieur le Maire explique qu'il a déposé le dossier pour les travaux liés à la performance énergétique pour la rénovation des Anciennes Ecuries, montant des travaux et honoraires MO : 571 818.26 euros. Ce point est juste informatif car il ne donne pas lieu à délibération du Conseil Municipal.

## **7 - Tarifs de location de matériel et espace pour évènement privatif**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal de Margency,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui explique qu'il a eu la demande de la part d'administrés ainsi que de personnes extérieures de locations de matériel ainsi que d'espaces pour pouvoir organiser des événements privés (anniversaires, mariages.....) où de loisirs,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 18 avril,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de matériel et espace pour événement privés où de loisirs comme suit :

	<b>Margencéens</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>Location BARNUM 3m x 3m</b>	30 EUROS/Jour	60 EUROS/Jour
<b>Location Chaises X2</b>	3 EUROS/Jour	5 EUROS/Jour
<b>Location Table Bistrot</b>	5 EUROS/Jour	10 EUROS/Jour
<b>Location Table</b>	5 EUROS/Jour	10 EUROS/Jour
<b>Espace Fond du parc délimité par les allées sous Sequoia</b>	500 EUROS/Jour	800 EUROS/Jour
<b>Caution</b>	1000 EUROS	1600 EUROS

DIT qu'un règlement intérieur sera fait afin de pouvoir établir les horaires (de 8H30 à 19H30), de limiter les nuisances sonores et lumineuses, de respecter la propreté des lieux,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement ainsi que tout document s'y rapportant dès qu'il sera établi,

Avant de clore la séance Monsieur le Maire rappelle que le samedi 27 mai se déroulera l'inauguration des Jardins Bourdais, la distribution de compost à 14H30 et que le dimanche 28 avril à 10 H30 sur le parvis de la Mairie, la Cérémonie d'Homage de la journée Nationale du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation en présence de Monsieur le Sous Préfet de Sarcelles. A l'issue de cette cérémonie Madame Franja Eisenbach-Haverland recevra la médaille d'Or de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ( Libérée du camp de Theresienstadt le 8 mai 1945, et aujourd'hui coprésidente de la fédération nationale des déportés, internés, patriotes et résistants, la Valdoisienne et Margencéenne oeuvre pour la paix et témoigne de son histoire, depuis plus de 30 ans au service de la jeunesse, afin que jamais ne soient oubliées les horreurs de la déportation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et Monsieur le Maire n'ayant pas reçu de question orale la séance est levée à 21h13.

Le Maire,  
Thierry BRUN

La secrétaire de séance  
Murielle FANOUILLERE